

Un Contrat de bassin pour la Grosne

Le bassin versant de la Grosne fait l'objet d'un contrat de rivière

L'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs est la structure animatrice d'une démarche de contrat de rivière signé en novembre 2012. Il prévoit la mise en œuvre avec l'appui des collectivités locales, des associations, des Chambres d'agriculture... de 145 actions sur cinq ans financées par l'Agence de l'eau, l'Europe, les Conseils régionaux et les Conseils généraux.

L'objectif est de mettre en place une gestion concertée, équilibrée et durable des milieux aquatiques, afin d'aboutir à un bon état des eaux, tel que fixé dans la Directive cadre sur l'eau.

Ainsi, 31 millions d'euros d'investissement sont prévus sur le bassin versant pour des opérations diverses.

Il s'agira notamment d'actions de réduction des pollutions domestiques, industrielles, agricoles et diffuses : réhabilitation des réseaux d'assainissement, mise à niveau des stations d'épuration, aménagement d'aires de lavage des pulvérisateurs, formation des agriculteurs...

Avec la mobilisation du syndicat de rivière et des communautés de communes, de nombreuses actions de restauration des cours d'eau sont prévues pour retrouver une dynamique et un fonctionnement naturel : restauration de la végétation rivulaires des cours d'eau, restauration de la continuité écologique par effacement ou aménagement des ouvrages transversaux, réhabilitation des annexes hydrauliques...

La préservation et la restauration des zones humides sont également des objectifs du contrat de rivière. L'EPTB et ses partenaires ont déjà engagé quelques inventaires principalement localisés au niveau des têtes de bassin versant de la Grosne. Ainsi, afin de compléter ces connaissances encore lacunaires, le CENB a engagé depuis 2012 l'inventaire des zones humides du sous-bassin de la Guye dont les résultats sont présentés dans cette plaquette.

Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme

L'élaboration ou la révision d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue un moment important de la vie d'une commune. A l'approche exclusivement urbanistique des anciens plans d'occupation des sols, la loi solidarité et renouvellement urbain a ajouté une nouvelle dynamique : le projet de PLU doit à présent intégrer l'équilibre des divers enjeux de l'aménagement communal (urbains, agricoles, sociaux et environnementaux) selon les principes du développement durable.

La commune de Cormatin, avec l'aide d'une étudiante tutorée par l'EPTB Saône et Doubs, a réalisé en 2013 un inventaire des zones humides présentes sur le territoire communal. Il s'agissait au travers de l'inventaire de ces zones et de leur intégration dans le PLU, de porter à connaissance ces milieux aquatiques et de participer concrètement et localement au bon état écologique de ces milieux.



Zone humide à Cormatin

EPTB SD



La Grosne à Bray

Les démarches à mettre en place pour préserver vos zones humides

• Suis-je concerné(e) par une zone humide ? Si oui, dans quel état est-elle ?

Il faut contacter le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui pourra vous informer sur la présence ou non d'une zone humide sur votre parcelle. Elle peut être une mare, une zone tourbeuse, un suintement dans une prairie, etc. Il pourra vous dire si elle est en bonne santé ou non et son degré de patrimonialité.



F. Jeandenand - CENB

Fleur de coucou

• Est-ce que mes projets sur ma parcelle sont compatibles avec la zone humide présente ? A quoi dois-je faire attention ?

Les interventions (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai) sur les zones humides sont généralement soumises à une procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il convient de prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires qui indiquera la procédure réglementaire à accomplir avant les travaux, ainsi que les contraintes applicables.

• J'ai envie d'aller plus loin, comment valoriser ma zone humide ?

Nous vous conseillons de contacter le responsable du Contrat de bassin de la Grosne qui pourra vous guider dans ces démarches. Il verra dans un premier temps le type de zone humide qui vous concerne et son degré de patrimonialité (zone humide avec des espèces rares par exemple). En fonction de l'ampleur du projet (de simples travaux d'entretien d'une mare ou la reconnexion d'un bras mort par exemple), il vous guidera et/ou vous mettra en relation avec les services concernés (financeurs, syndicats de rivière, etc.).

Contacts :

Rachel Fabre

Coordinatrice du contrat de rivière Grosne
Établissement Public Territorial de Bassin Saône-et-Doubs
220 rue du Km 400 - 71000 Mâcon
Tél : 03 85 21 98 19
rachel.fabre@eptb-saone-doubs.fr
<http://www.eptb-saone-doubs.fr/Grosne-Contrat-de-riviere>

Direction départementale des Territoires de Saône-et-Loire
Service environnement

37 Boulevard Henri Dunant
71040 Mâcon
Tel : 03 85 21 28 00
www.saone-et-loire.gouv.fr/

Cécile DIAZ
Chargée de missions zones humides
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Étangs
21600 Fenay
Tel : 03 80 79 25 99
www.cen-bourgogne.fr

Document réalisé par :



En collaboration avec :



Avec le soutien financier de :



Formation à hautes herbes riches en laïches

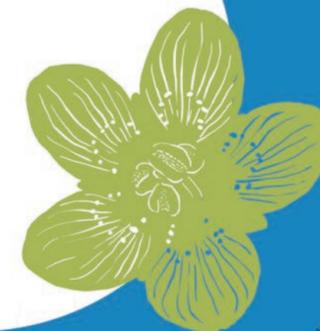
F. Jeandenand - CENB



La vallée de la Guye

F. Jeandenand - CENB

LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA GUYE



Photos de couverture : Sonneur à ventre jaune - C. Diaz - CENB / Cardamine - F. Jeandenand - CENB / Fond de vallon - F. Jeandenand - CENB
Décembre 2013
Impression : S'Print

ZONES HUMIDES = ZONES UTILES

Des espaces de transition entre la terre et l'eau

Les zones humides possèdent de précieuses qualités permettant de rendre de nombreux services :

- **Des services de régulation** : véritables «éponges», les zones humides absorbent l'eau en période de crues et la relarguent progressivement en été. Filtres naturels, elles participent à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur pouvoir épurateur qui permet une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare, par habitant et par an.
- **Des services de production** : elles assurent 25 % de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.
- **Des services pour la biodiversité** : les zones humides d'eau douce contiennent plus de 40 % des espèces de la planète (Ramsar, 2001).
- **Des services liés aux loisirs** : chasse, pêche, tourisme, dimension paysagère, etc.

Des zones utiles mais en danger

• Depuis le début du XX^e siècle, 67 % de leur surface mondiale ont disparu sous l'effet de trois facteurs conjugués : l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

• Depuis 2000, la tendance est toujours négative, avec plus de 35 % des zones humides qui ne cessent de se dégrader. Elles subissent une diminution de leur surface et/ou une détérioration de leur état de santé.

• En 2011, la superficie des zones humides connues en France est estimée à 3 millions d'hectares, soit moins de 5% du territoire.

Connaître ses zones humides, une nécessité

Comprendre la notion de zone humide

Les zones humides dont il est question dans ce document sont définies grâce à un protocole précis d'inventaire et de description. Après une recherche bibliographique couplée à une analyse des photographies aériennes, des prospections de terrain sont réalisées.

Elles permettent ainsi de confirmer ou d'infirmer le premier travail de localisation théorique puis d'individualiser deux types de zones humides :

- Les Zones Humides Effectives (ZHE), caractérisées par des espèces végétales particulières et/ou des conditions hydrologiques et/ou pédologiques qui permettent d'affirmer que ce sont bien des zones humides ;
- Les Zones Humides Potentielles (ZHP), dont les caractéristiques végétales, hydrologiques ou pédologiques ne sont pas aussi franches mais tendent cependant à faire penser que ce sont tout de même des zones humides. Des études complémentaires plus approfondies permettraient de les classer ou non en ZHE.

L'objectif de ces inventaires n'est pas tant la délimitation précise des zones humides que leur description et la définition de leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce que notre travail vous apporte

Le travail réalisé a valeur de porter à connaissance et permet d'attirer l'attention des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration).

Il devrait pouvoir conduire à :

- la mise en place d'outils de maîtrise foncière sur les Zones Humides Effectives adéquates ;
- la restauration et l'entretien des Zones Humides Effectives sur les territoires prioritaires ;
- la mise en valeur de ce patrimoine, par la réalisation d'expositions ou d'animations grand public par exemple ;
- une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme : intégration dans les Plan Locaux d'Urbanisme pour une interdiction de construction sur ces milieux sensibles par exemple.

429 Km²
Superficie du bassin versant

841 ha de Zones Humides Effectives
754 ha de Zones Humides Potentielles

soit plus de 3,7% du territoire du bassin versant

71 communes
en Saône-et-Loire

Plus de 800 mares Environ 536 zones humides

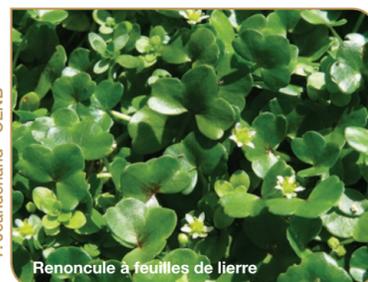
LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA GUYE

Près de la totalité des zones humides du bassin versant est associée à une activité économique. Dans 95 % des cas, il s'agit d'une activité agricole de pâturage. La sylviculture, cantonnée essentiellement à la plaine de la Guye, reste quant à elle minoritaire.

L'ouest et le sud du bassin versant

L'ouest et le sud du bassin versant, au relief vallonné et installés sur des roches granitiques, présentent de nombreux petits cours d'eau ainsi qu'une forte densité de zones humides souvent de petite taille. Elles se situent au niveau des suintements et résurgences sur les versants ainsi que dans les fonds de vallon pâturés. Ce sont principalement des bas-marais acides et des prairies humides.

Ces milieux sont favorables à plusieurs espèces rares en Bourgogne, telles que la **Renoncule à feuilles de lierre**, la **Montie des fontaines** ou encore une petite libellule discrète aux couleurs bleues et noires, l'**Agrion orné**, principalement présent en Saône-et-Loire et dans la Nièvre. Ce territoire accueille également d'importantes populations de **Sonneur à ventre jaune**.



Renoncule à feuilles de lierre



Agrion orné



Mouillères en fond de vallon



Montie des fontaines

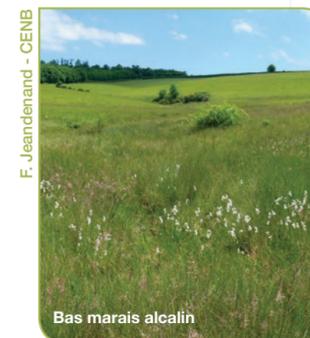
Ces zones humides peuvent être par endroit menacées par l'intensification des pratiques de pâturage.

La Guye, qui donne son nom au bassin versant, s'écoule sur 47 km de sa source à Sainte-Hélène à sa confluence avec la Grosne à Malay. Le territoire traversé constitue un vaste ensemble paysager à dominante agricole caractérisé par un système bocager de haies basses associé à quelques cultures et plusieurs massifs forestiers importants essentiellement localisés sur les sommets et versants raides.

L'est du bassin versant

L'est du bassin est installé sur des roches sédimentaires à dominante calcaire moins favorables à la rétention de l'eau de surface et donc à l'installation des zones humides qui sont, ici aussi, de petite taille.

Quelques rares bas-marais alcalins sont encore présents sur ce secteur et abritent des espèces végétales rares telles que la **Linaigrette à feuilles larges** ou l'**Epipactis des marais**, beaucoup plus communes en Côte-d'Or dans le Châtillonnais.



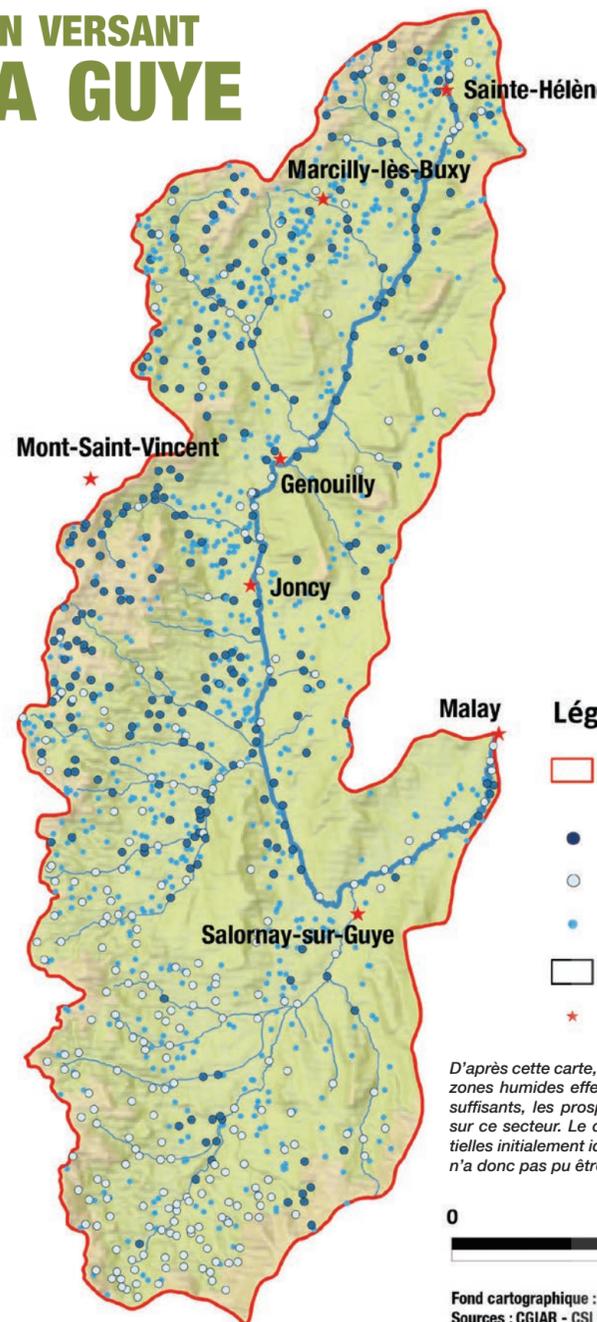
Bas marais alcalin



Epipactis des marais



Cuivré des marais



Légende

- Périètre du bassin versant de la Tille
- Zones Humides Effectives
- Zones Humides Potentielles
- Mares — Cours d'eau
- Limites départementales
- ★ Communes

D'après cette carte, le sud du bassin versant semble peu riche en zones humides effectives. En réalité, faute de moyens humains suffisants, les prospections de terrain n'ont pu être effectuées sur ce secteur. Le caractère humide des zones humides potentielles initialement identifiées grâce aux photographies aériennes n'a donc pas pu être confirmé.



Fond cartographique : IGN Scan 25
Sources : CGIAR - CSI 2012, BD Carthage IGN 2011
BD Carto IGN 2011
Conception : CEN Bourgogne, 2013

La plaine de la Guye



Prairie inondable de la basse vallée de la Guye

La plaine de la Guye est riche d'un ensemble quasiment continu de prairies inondables et de végétation à hautes herbes occupant d'importantes surfaces. Elle sépare assez nettement l'est et l'ouest du bassin versant.

Alors que les formations à hautes herbes composées de roseaux, baldingères, lysimaques et de nombreuses laïches ont un fort pouvoir épurateur, les prairies alluviales jouent un rôle primordial dans la régulation des crues. Elles sont néanmoins sous la menace de projet de mise en culture ou d'assainissement des sols.